

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
REGLEMENT ENDURO 2013

COMMISSION ENDURO 2013

Président :

VEAUDEQUIN Jean Paul 8 Rue du docteur Duval La Roche Guyon 95780 01 34 79 73 23 06 86 05 24 69

Vice Président:

LEDUCQ Philippe Les trois pierres Fontaine la louvet 27230 02 32 46 80 80 06 09 69 56 39

Membres

BOIS Gérard La Brousse St Pierre la rivière 61310 02 33 35 77 94

CATROS Alain 29 Allée du mont Plante Glisolles 27190 02 32 37 12 32 06 63 26 95 00

CHARTIER Jean Claude Le gué bigot Corbon 61400 02,33,83,83,01 06,85,47,57,92

DURAND Philippe 6 Résidence Hauzey Moyaux 14590 02 31 63 14 37 06 81 73 55 31

GUYOT Odile 7 rue Paul Bourillon Condé sur Noireau 14110 02 31 69 18 35 06 99 15 44 33

LEROY Patricia 9 Allée des passereaux Flers 61100 02 33 96 33 29 06 84 84 97 14

MONTHULE Hubert 260 Rue St Nicolas Le val monard Bernay 27300 06 07 78 85 30

PRUNIER Patrick La Gare Montsecret 61800 02 33 66 55 27 06 61 89 13 88

Ce présent règlement est à appliquer obligatoirement et dans son intégralité dans les Championnats de ligue d'Enduro organisés sous l'égide de la FFM. Pour tous les manquements ou précisions se reporter au règlement du Championnat de France d'Enduro de l'année en cours. Son but est d'unifier le règlement de l'Enduro dans toutes les Ligues Motocycliste Régionales afin de permettre aux licenciés pratiquant l'Enduro dans plusieurs ligues d'y retrouver les mêmes clauses et ainsi de faciliter les championnats se déroulant sur plusieurs ligues.

PREAMBULE

La ligue Motocycliste Régionale de Normandie met en compétition en 2013, un Championnat de Ligue d'enduro. Tout concurrent participant à cette compétition est censé connaître le présent règlement, et s'engage à respecter sans réserves toutes ses prescriptions ainsi que l'annexe « K » de la F.F.M. Un délégué de la commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire à l'annexe « K » et au présent règlement.

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours, chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

ART. 1 -CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au calendrier de ligue et au calendrier FFM avant le 15 novembre compteront pour le Championnat de Ligue, en accord avec la commission régionale d'Enduro

14/04	PIERREFITTE	14	MC Pierrefitte
05/05	GACE	61	MC La Gacéenne
23/06	BRIONNE	27	Brionne moto Verte
28/07	THIBERVILLE	27	CM Thibervillais

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
REGLEMENT ENDURO 2013

15/09	FLERS	61	Flers Moto Plus

Si pour une raison quelconque (sauf élection nationale ou référendum le même jour) l'une d'entre elles doit être annulée, elle ne sera pas remplacée.

ART. 2- INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes qui désirent participer au championnat de Normandie d'enduro :

1. doivent impérativement remplir un bulletin d'inscription et le retourner accompagné d'un chèque de 15€ au plus tard le 15 Mars 2013 nul retard ne sera accepté.
2. joindre 1 chèque de garantie annuelle de 200 € en même temps que la demande de licence pour les transpondeurs ; ce chèque vous sera restitué par votre club en fin d'année. Le transpondeur doit être rendu À LA FIN DE CHAQUE EPREUVE OU LE RENVOYER AU PLUS TARD LE JEUDI SOUS PEINE D'ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE GARANTIE
3. les chèques doivent être établis à l'ordre de la Ligue Motocycliste de Normandie.

RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS DU CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

COMMISSION ENDURO/ENDURANCE LMN
08 Rue du docteur Duval 95780 LA ROCHE GUYON

Les résultats des courses ainsi que le classement provisoire du championnat pourront être consultés sur le site de la Ligue : WWW.LMN-FFM.ORG ainsi que les bulletins d'engagements.

ART. 3 – CATEGORIES

Le Championnat de Ligue est réservé aux licenciés **NCA** . Seront exclus du Championnat les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial ainsi que les Inters Cross et Vitesse.

Deux catégories seront créés :

1 – **Ligue 1** qui comprendra les pilotes ayant marqué des points dans le Championnat de Ligue de Normandie « Ligue 1 » année 2012 quelle que soit la classe, + les 3 premiers pilotes au Scratch de « Ligue 2 » année 2012 **y compris les vétérans**, ainsi que tous les volontaires.

Aucun pilote ne pourra redescendre en ligue 2 en cours d'année.

2- **Ligue 2** qui comprendra tous les autres pilotes licenciés **NCA** (cependant ces pilotes pourront s'inscrire en « ligue 1 », s'ils le désirent).

En ligue 2, les pilotes désignés pour monter en Ligue 1 et le refusant pourront rouler en Ligue 2 **mais hors championnat** pendant 2 ans.

3- **Trophée** :

Des trophées en 50 CC, et féminines pourront être décernés en fin de saison. Obligatoirement les pilotes participant à ces trophées seront en possession d'une licence **NCA** et courront en « Ligue 1 ou 2 »

4 – **Priorité** :

Les pilotes participants au championnat en ligue 1 et 2, les pilotes 50 CC, et les féminines, seront engagés en priorité dans le respect des délais impartis aux engagements.

Dans les délais spécifiés « article 6 »

- Descendront en Ligue 2 (s'ils le désirent) les pilotes qui n'auront marqué aucun point

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE REGLEMENT ENDURO 2013

au scratch « ligue 1 » et **ce, pendant 2 ans et ceux qui en feront la demande auprès de la commission avant le 15 MARS 2013 qui statuera .**

- Monteront en « Ligue 1 » les 3 premiers Scratch de la catégorie « Ligue 2 ».

Nota : les organisateurs auront la possibilité de créer une catégorie « Ligue3 » pour les titulaires de licences NCB et licence 1 épreuve. En aucun cas les pilotes NCB et licence 1 épreuve – ne pourront partir dans les groupes « Ligue 1 » et « Ligue 2 » et ne pourront prétendre à un classement cumulé.

ART. 4 – CLASSES

Trois classes seront distinguées :

ENDURO 1 :	100cc à 125cc 2 temps et 175cc à 250cc 4 temps
ENDURO 2 :	175 cc à 250cc 2 temps et 290cc à 450cc 4 temps
ENDURO 3 :	290cc à 500cc 2 temps et 475cc à 650cc 4 temps
TROPHEES :	50cc et féminin open.

ART. 5: CLASSEMENTS – NUMEROS-

**Les engagements au championnat de Normandie sont considérés non révisables.
Ainsi en cas de changement de classe en cours d'année, les points acquis dans chacune d'entre elles ne sont pas cumulables.**

Chaque pilote inscrit au championnat se verra attribuer les points obtenus à chaque épreuve sans tenir compte des coureurs n'appartenant pas à la Ligue.

SCRATCH

Les ligues 1 et 2 auront le barème suivant pour les 20 premiers :

30-25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

TROPHEE

Le barème suivant pour les 15 premiers de chaque classe :

20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

NUMEROS : Les 15 premiers du classement Scratch « ligue1 » 2012 toutes cylindrées confondues se verront attribuer les numéros de 1 à 16 pour toute la saison suivant leur ordre de classement.

Les 9 pilotes « ligue 2 » 2012 suivants les trois premiers pilotes montés en Ligue 1, classés au Scratch, se verront attribuer les N° de 101 à 109.

ART. 6 - ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sera de 53€ la location du transpondeur incluse.

Chaque pilote devra s'engager 1 mois avant chaque épreuve. Après ce délai leur engagement ne sera plus prioritaire.

La clôture des engagements aura lieu 15 jours avant la date de l'épreuve. Les clubs organisateurs devront retourner aux pilotes une confirmation d'engagement indiquant le N° de course à la condition expresse que ceux-ci adressent à l'organisateur le montant de l'inscription et **une enveloppe timbrée à leur adresse**. Des pénalités seront appliquées à l'encontre de ceux qui oublient.

Aucune place ne peut être réservée sans bulletin d'engagement et aucun numéro réservé ne peut être redonné. Le montant de l'inscription sera augmenté de **30€** pour les retardataires s'engageant après la date de clôture. Les pilotes de la ligue organisatrice seront prioritaires sur ceux des autres ligues, sauf accord spécifique entre ligues (cet accord devra être écrit dans le

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE REGLEMENT ENDURO 2013

présent règlement)

Si un pilote annule son engagement, le remboursement du droit dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi (ou le samedi pour les courses sur une journée) précédant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

1,50€ PAR PILOTE SERA RETOURNE à LALIGUE DE NORMANDIE.

ART.7 – TITRES ET RECOMPENSES

Les titres de champion et vice champion de Ligue de Normandie seront décernés aux deux premiers du classement scratch dans les ligues 1 et 2.

Un trophée sera attribué au premier de chaque classe.

Les titres ne seront décernés qu'aux pilotes ayant marqué des points dans au moins 50 % de la totalité des manches comptant pour le championnat et qu'il y ait au moins 10 participants dans la classe, sauf les 50cc et les féminines.

ART. 8 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

1 Confirmation d'engagement

2 Pour les 50CC CASM + BSR pour les moins de 16 ans.

3 Permis de conduire A, B+2ans pour le 125 CC (**voir conformité avec la législation**)

4 Assurance en cours de validité – carte grise

5 Licence de l'année en cours et pièce d'identité avec photographie.

6 Les photocopies ou les papiers rédigés à la main ne sont pas acceptés.

7 Après la vérification de tous les documents valides, il sera remis au pilote une enveloppe avec son n° de course pour la remise du transpondeur avant le passage au contrôle technique. **Un bracelet sera fixé par l'organisateur au poignet du pilote.**

8 **Le livret technique de la moto doit être présenté obligatoirement au contrôle technique.**

RAPPEL - la délivrance d'une licence 1 épreuve est subordonnée à la production d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication apparente à la **pratique du sport motocycliste** de moins de 1 an le jour de l'épreuve, qui sera conservé par l'organisateur.

ART. 9 –MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES

Voir règlement du Championnat de France d'Enduro 2013

Couleur de plaques :

LIGUE 1 Fond JAUNE/N° NOIRS

LIGUE 2 Fond VERT/N°BLANCS

LIGUE 3 Fond NOIR/N°BLANCS (HORS CHAMPIONNAT)

LES NUMEROS DEVRONT ETRE DE TAILLE REGLEMENTAIRE.

LA LISIBILITE DES NUMEROS EST DE LA RESPONSABILITE DU PILOTE.

Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée.

Si l'organisateur fournit les plaques à numéro, leur port est obligatoire. Le concurrent a la possibilité de refuser mais celui-ci devra payer une compensation financière qui ne pourra excéder 50€ pour les trois plaques.

**LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
REGLEMENT ENDURO 2013**

Le pneu FIM ou DOT 45M est obligatoire à l'avant et à l'arrière.

Bruit : 94 dB à 13 mètres/seconde ou méthode 2m/MAX : 112dB

ART. 10- PARCOURS

Chaque organisateur devra impérativement prévoir 2 CH au minimum.

Chaque tour devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolées » (2 recommandées), les spéciales du type « ligne » devront avoir un système de communication entre tous les commissaires de pistes afin de signaler et d'arrêter les départs immédiatement en cas d'incident. En aucun cas la spéciale en ligne ne pourra être chronométrée au premier tour sauf décision du jury de l'épreuve.

Les moyennes retenues, qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon intermédiaire, ne devront jamais excéder 50 km/h.

Pour certaine catégorie le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté.

Des contrôles horaires désignés par l'organisateur pourront être dits « sans assistance »

Dans tous les contrôles horaires il est interdit de ravitailler après le drapeau jaune.

Signalisation des contrôles (voir règlement championnat de France 2013)

Assistance (voir tableau ci-joint)

ART.11 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des épreuves sera effectué avec des transpondeurs.

Rappel :

L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit le drapeau jaune .L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante (tél. : 36 99)

Le pilote est seul responsable du (bon) positionnement du (bon) transpondeur sur la bonne moto. Toute inversion ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

ART. 12 –PENALITES

Toutes et seulement les pénalités prévues au règlement du Championnat de France d'Enduro.

RAPPEL : les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.

il est interdit aux pilotes, aux accompagnateurs, de fumer dans les zones de ravitaillement sous peine d'exclusion du pilote.

Les pilotes doivent assurer la garde de leur moto dans le parc coureur.

ART. 13 - RECLAMATIONS

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course, dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats, accompagnées d'une caution de 76€.

Celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

ART. 14- OFFICIELS

1 Directeur de course Enduro

3 Commissaires sportifs Enduro

2 Commissaires technique

1 Chronométrateur officiel

1 Commissaire sportif à chaque épreuve spéciale où 1 Directeur de course adjoint

X Commissaires de piste

Une réunion du jury devra avoir lieu avant le départ et une avant la publication des résultats

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE REGLEMENT ENDURO 2013

officiels, afin de valider le Règlement particulier et les résultats de l'épreuve et éventuellement traiter les réclamations, suivant le code sportif de la FFM.

ART. 15- REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. **Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental absorbant, dont les dimensions minimales sont de 2000x1000, pour la mise en parc fermé et sur les différents points de ravitaillement. Le tapis devra être utilisé pour toutes les opérations de remplissage, vidange et nettoyage de la moto. Il devra être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide. Il faut :**

- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôts des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquide de refroidissement de freins, etc.
- Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Sur les CH et les départs des secteurs chronométrés, prendre toutes les dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Le bulletin d'engagement devra intégrer la phrase suivante : « je m'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de cette épreuve. »
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que « des poubelles sont à votre disposition, utilisez les! ou ne piétinez pas les cultures! etc.

ART.16- SECURITES – COUVERTURE MEDICALE

Voir code sportif et le code médical de la FFM

ART.17- ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES

POUR TOUT MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO 2013

EN AUCUN CAS LE RÈGLEMENT PARTICULIER D'UNE ÉPREUVE NE POURRA MODIFIER LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Le Règlement particulier doit indiquer :

- 1Lieu et date de l'épreuve
- 2Indication pour se rendre au lieu de la course
- 3L'heure des vérifications administratives et techniques
- 4L'heure du 1^{er} départ
- 5L'heure de la réunion de jury
- 6Assurance

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
REGLEMENT ENDURO 2013

7Catégories admises

8Parcours (longueur, nombre de tours par catégorie, nombre de CH avec ou sans ravitaillement)

9Lieu et heure de la remise des prix

10Des recommandations pour la sécurité

11Nombre et type de licence des officiels de l'épreuve.